

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 38.231.847,60 €

Siège social : 9, Rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault – 75008 PARIS

783 989 551 RCS PARIS

<p>RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL (Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016)</p>
--

1. Attestation de la personne responsable
2. Rapport semestriel d'activité du Directoire
3. Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2016
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

IMMOBILIERE DASSAULT SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 38.231.847,60 €
9, Rond Point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris
RCS PARIS 783 989 551

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Olivier Costa de Beauregard, Président du Directoire de la société Immobilière Dassault SA.

Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2016, présentés dans le rapport financier qui suit, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe et que le rapport semestriel d'activité du Directoire présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris le 8 septembre 2016

Olivier COSTA DE BEAUREGARD

Président du Directoire

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU DIRECTOIRE

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 38.231.847,60 €
Siège social : 9, Rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault – 75008 PARIS
783 989 551 RCS PARIS

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

I. FAITS CARACTERISTIQUES

Un dividende de 1,90€ par action a été distribué aux actionnaires sous forme d'un versement en numéraire de 7,8 M€ et de l'émission de 113 286 actions nouvelles pour 3.87 M€.

II. RESULTAT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2016

Actif net réévalué

	30/06/2016	31/12/2015
Actif net réévalué en K€	311 257,4	294 338,6
Actif net réévalué <u>par action</u> en €	49,66	47,83

Les capitaux propres consolidés - part du groupe – reflètent l'actif net réévalué (ANR) dans la mesure où les immeubles de placement sont inscrits en « valeur de marché » au bilan. Il s'agit d'un ANR hors droits, les valeurs d'expertise des immeubles étant reconnues hors droits au bilan.

L'ANR progresse ainsi de 16,9 M€ pour s'établir à 311 257,4 K€ au 30 juin 2016, soit une progression de 5,75% après paiement des dividendes.

Le tableau de passage de l'ANR hors droits au 31 décembre 2015 à l'ANR hors droits au 30 juin 2016 est le suivant:

Evolution de l'Actif Net Réévalué (part du groupe) – Approche par les flux

ANR Hors droits - 31/12/2015	294 338,6
Résultat net avant ajustements de valeur	5 761,8
Ajustement des valeurs des immeubles de placement	21 599,2
Ajustement des valeurs des instruments financiers de taux	-2 647,3
Distribution de dividende	-11 690,9
Augmentation de capital et primes d'émission	3 873,9
Actions propres	22,1
ANR Hors droits - 30/06/2016	311 257,4

L'ANR droits inclus (c'est-à-dire incluant les droits qui seraient supportés par un tiers lors de l'acquisition des immeubles figurant à l'actif du groupe) serait de 341 330 K€, soit 54,46 € par action.

Actif net réévalué EPRA (EPRA NAV)

	30/06/2016	31/12/2015
Actif net réévalué en K€	318 220,3	298 654,2
Actif net réévalué <u>par action</u> en €	50,77	48,53

L'actif net réévalué EPRA (European Public Real Estate Association) correspond aux capitaux propres consolidés retraités de la juste valeur des instruments financiers de taux d'intérêts.

Présentation des résultats consolidés

Revenus locatifs et loyers nets

Au cours du 1^{er} semestre 2016, les revenus locatifs du portefeuille immobilier se sont élevés à 7,9 M€, en progression de 3,41% par rapport au 1^{er} semestre 2015.

Cette augmentation s'explique principalement par les locations intervenues sur l'immeuble situé au 230 Boulevard Saint Germain Paris 7^{ème}, lesquelles viennent compenser la perte des loyers suite à la cession de l'immeuble situé à Charenton-le Pont (94) en septembre 2015.

A périmètre constant (hors cession et acquisition), les revenus locatifs progressent de 11% par rapport au 1^{er} semestre 2015 grâce à la politique dynamique de location de l'immeuble situé au 230 Boulevard Saint Germain Paris 7^{ème} dont la restructuration a été achevée au cours du 3^{ème} trimestre 2015 ne générant ainsi pas de revenus au 1^{er} semestre 2015.

Les charges liées aux immeubles non refacturées aux locataires sont de 0,1 M€ pour le 1^{er} semestre 2016 contre 0,3 M€ pour le 1^{er} semestre 2015.

Les loyers nets sont de 7,8 M€ contre 7,4 M€ pour le 1^{er} semestre 2015, en hausse de 5,8%.

Les loyers nets représentent 98,7% des revenus locatifs au 30 juin 2016 contre 96,4% au 1^{er} semestre 2015.

	Revenus locatifs 2016			Revenus locatifs 2015			au 30 juin 2016	
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	Total	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	Total	Ecart	%
<i>En milliers d'euros</i>								
Revenus locatifs à périmètre constant	3 936,2	3 966,2	7 902,4	3 536,7	3 577,6	7 114,2	788,2	11,08%
Revenus locatifs des immeubles cédés	0,0	0,0	0,0	255,0	272,5	527,5	-527,5	-100,00%
Revenus locatifs des immeubles acquis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL	3 936,2	3 966,2	7 902,4	3 791,6	3 850,1	7 641,7	260,7	3,41%

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est de 7,1 M€ au 1^{er} semestre 2016 contre 6,8 M€ au 1^{er} semestre 2015 en augmentation de 0,3 M€ du fait principalement de la progression du taux d'occupation.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 28,7 M€ contre 21,1 M€ au 30 juin 2015.

Cette augmentation s'explique principalement par la bonne appréciation des valorisations hors droits du patrimoine immobilier qui génère un impact positif sur le résultat de 21,6 M€ contre 14,3 M€ au 30 juin 2015.

Coût de l'endettement net et ajustement des valeurs des instruments financiers de taux d'intérêts

Le coût de l'endettement net ressort à 1,4 M€ au 30 juin 2016 comparable à celui du 1^{er} semestre 2015.

La valorisation des instruments financiers de taux d'intérêts est de - 7,0 M€ au 30 juin 2016 contre - 4,3 M€ au 31 décembre 2015, générant un ajustement de valeur sur le semestre de - 2,6 M€ contre 2,0 M€ au 1^{er} semestre 2015.

Les lignes de crédit revolving sont couvertes à 94% au 30 juin 2016.

Le crédit revolving a été tiré à hauteur de 102,5 M€ en moyenne au 1^{er} semestre 2016 contre 122,7 M€ au 1^{er} semestre 2015 et le taux d'intérêt effectif ressort à 2,63 % contre 2,19 %.

Résultat net

Le résultat net ressort à 24,7 M€ au 30 juin 2016 contre 21,7 M€ sur le semestre précédent.

III. SITUATION LOCATIVE

Au 30 juin 2016, le taux d'occupation physique du patrimoine était de 98%, compte tenu de la vacance du deuxième étage du 230 Boulevard Saint Germain Paris 7^{ème}.

Post clôture, cet étage a été pris à bail avec une date d'effet au 1^{er} octobre 2016 dans le cadre d'un bail 3/6/9 ans, portant ainsi le taux d'occupation du patrimoine de la Société à 100% à cette date.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, le patrimoine de l'IMMOBILIERE DASSAULT a profité du regain de la demande placée qui a progressé de 20% et a retrouvé son rythme moyen des 10 dernières années. Cette performance concerne l'ensemble des segments de surface, notamment celui des petites surfaces qui privilégient le Quartier Central des Affaires de Paris. Les acteurs du marché constatent un abaissement du taux de vacance dans le QCA parisien à 4.5% et un début de pénurie d'offre de qualité. Cette légère tension a pour effet de maintenir les loyers primes de bureaux entre 650 €HT/m²/an et 750 €HT/m²/an.

Dans ce contexte, IMMOBILIERE DASSAULT démontre la qualité de ses actifs et confirme son attractivité dans un marché économique incertain.

IV. RECOUVREMENT-CONTENTIEUX- SINISTRES

Les travaux du 23 Champs-Élysées engagés entre 2009 et 2011 ont généré un dégât des eaux dans les sous-sols de la copropriété voisine qui a intenté une procédure contentieuse à l'encontre des parties à l'acte de construire début 2015. Au 30 juin 2016 cette procédure est toujours en cours. La Société n'a pas constitué de provision à ce titre car elle se considère non responsable.

V. FACTEURS DE RISQUES

Les risques auxquels peut être confronté IMMOBILIERE DASSAULT sont présentés dans le rapport de gestion annuel au 31 décembre 2015.

VI. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Aucune transaction entre IMMOBILIERE DASSAULT et les parties qui lui sont liées n'a influé significativement sur sa situation financière ou sur ses résultats au cours du 1^{er} semestre 2016.

Les informations sur les transactions avec les parties liées sont indiquées en page 32 de l'Annexe des comptes consolidés au 30 juin 2016.

VII. ACTIONNARIAT

La Société avait proposé à ses actionnaires le paiement du dividende extraordinaire 2015 en actions nouvelles.

Les trois groupes familiaux actionnaires d'Immobilier Dassault ont choisi de participer à cette augmentation de capital (choix exercé sur 90,4% des actions), ce qui n'a pas en conséquence modifié la répartition de l'actionariat.

VIII. FINANCEMENT

Au cours du 1er semestre 2016, Immobilière Dassault a utilisé ses crédits revolving à hauteur de 102,5 M€ en moyenne, pour un montant total autorisé de 121,5 M€.

Le taux d'intérêts tout compris des financements d'Immobilier Dassault ressort à 2,51% sur le semestre.

La poursuite de la baisse des taux d'intérêts qui se sont à nouveau détendus sur le 1^{er} semestre 2016, a pour conséquence de faire apparaître une moins value latente de près de 7 M€ au 30 juin 2016 sur la valorisation en valeur de marché de nos contrats d'échanges à taux fixe.

Pour mémoire, nous avons couvert à taux fixe un sous jacent de 100 M€ jusqu'en novembre 2021.

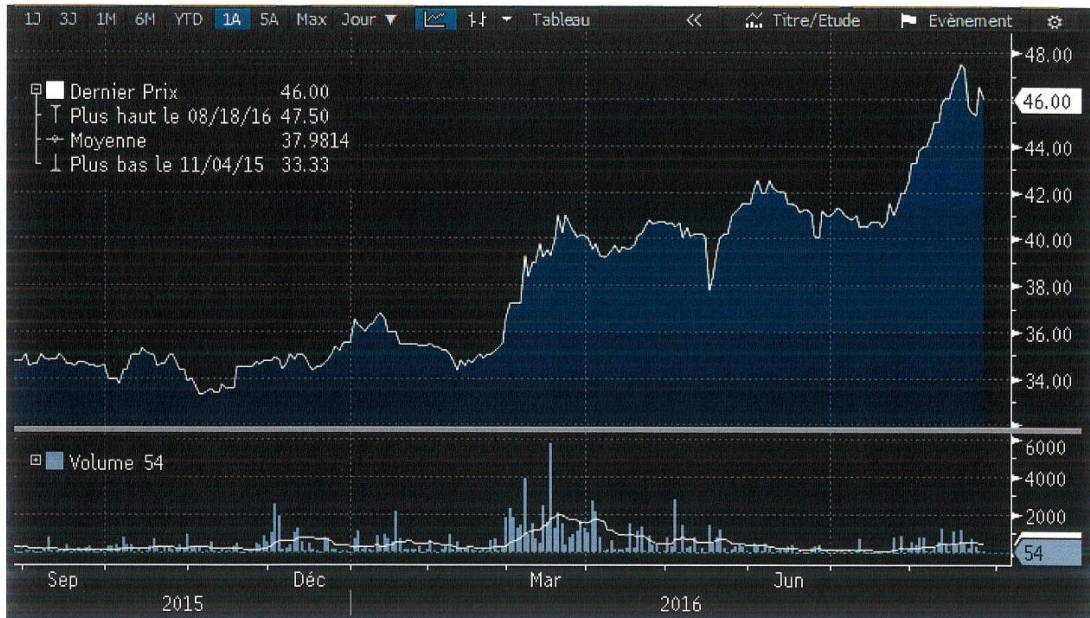
IX. VIE BOURSIERE

A l'encontre des marchés boursiers qui ont connu une baisse significative depuis le début de l'année 2016, le secteur des valeurs foncières a progressé positivement, grâce à la baisse accentuée des taux d'intérêts.

Immobilier Dassault se distingue particulièrement, en affichant une hausse de 17,38% sur le semestre. La capitalisation de la Société s'établit à 256,9 M€ et le cours de clôture de l'action à 40,99 € au 30 juin 2016.

Immobilière Dassault au 26/08/2016

Depuis 1 an :



Depuis le 31/12/2015 :

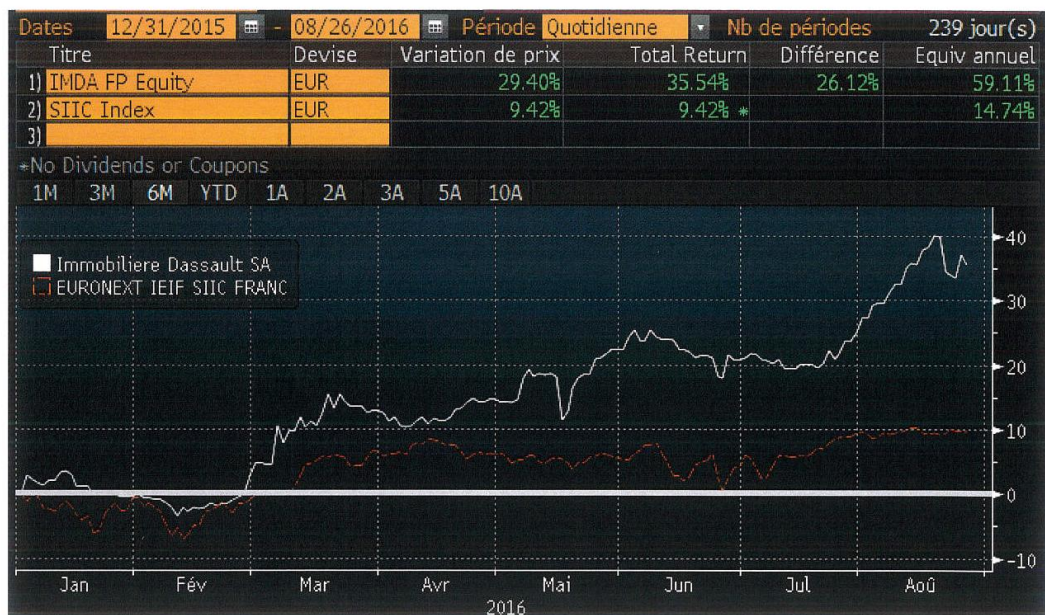


Immobilière Dassault vs. Indice SIIC France au 26/08/2016

Depuis 1 an :



Depuis le 31/12/2015 :



3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

Immobilière Dassault SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 38.231.847,60 €
Siège social : 9, Rond Point des Champs Elysées-Marcel Dassault – 75008 PARIS
RCS PARIS 783 989 551

Comptes consolidés au 30 juin 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	4
ETAT DU RESULTAT NET	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	6
ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	7
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE	9
1. Informations relatives à l'entreprise	10
2. Faits caractéristiques du 1 ^{er} semestre	10
3. Méthodes comptables	10
3-1 Référentiel comptable	10
3-2 Choix comptables et estimations	11
3-3 Périmètre et principe de consolidation	11
3-4 Regroupements d'entreprises et acquisition d'actifs isolés	12
3-5 Méthodes de valorisation et définitions	12
4. Secteurs opérationnels	18
5. Gestion des risques financiers	18
5-1 Le risque de marché immobilier	18
5-2 Le risque de liquidité	18
5-3 Le risque de taux	19
5-4 Le risque de contreparties financières	19
5-5 Le risque de contreparties locatives	19
5-6 Le risque de taux de change	19
6. Notes et commentaires	20
6-1 Immeubles de placement	20
6-2 Actifs financiers non courants	21
6-3 Créances clients	21
6-4 Actifs financiers courants	22
6-5 Autres actifs courants	23
6-6 Trésorerie	23
6-7 Actifs destinés à être cédés	23
6-8 Actions propres	24
6-9 Emprunts à long terme et à court terme	24
6-10 Instruments financiers de taux d'intérêts	25
6-11 Provisions non courantes et courantes	26
6-12 Autres passifs non courants	26
6-13 Dettes fournisseurs	26
6-14 Autres passifs courants	27
6-15 Passifs destinés à être cédés	27
6-16 Revenus locatifs	28
6-17 Charges liées aux immeubles	28
6-18 Autres revenus	28
6-19 Frais de structure	29
6-20 Résultat des ajustements des valeurs des immeubles de placement	29
6-21 Coût de l'endettement net	29
6-22 Ajustement des valeurs des instruments financiers de taux d'intérêts	30
6-23 Impôts	30
6-24 Résultat par action	30

6-25 Engagements hors bilan.....	31
6-26 Dividendes décidés et payés	31
6-27 Parties liées	32
6-28 Effectif moyen.....	32
6-29 Evènements postérieurs à la clôture.....	32

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	Notes	30/06/2016	31/12/2015
ACTIF			
Actifs incorporels		0,0	0,1
Actifs corporels		56,3	33,0
Immeubles de placement	6-1	433 090,0	411 340,0
Actifs financiers non courants	6-2	70,6	32,8
Autres actifs non courants		0,0	0,0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		433 216,9	411 405,9
Créances clients	6-3	2 474,6	1 152,3
Actifs financiers courants	6-4	253,1	228,3
Autres actifs courants	6-5	839,5	1 110,6
Trésorerie	6-6	5,8	6,4
Sous-total Actifs courants		3 573,1	2 497,6
Actifs destinés à être cédés	6-7	0,0	0,0
TOTAL ACTIFS COURANTS		3 573,1	2 497,6
TOTAL ACTIF		436 789,9	413 903,5
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES			
Capital		38 231,8	37 540,8
Primes d'émission		53 115,1	49 932,3
Actions propres	6-8	-54,0	-65,5
Réserves et résultats consolidés		219 964,4	206 931,1
Total attribuable aux propriétaires de la société mère (1)		311 257,4	294 338,6
Participations ne donnant pas le contrôle - minoritaires			
Total capitaux propres		311 257,4	294 338,6
Passifs non-courants			
Partie à long terme des emprunts	6-9	105 768,1	99 240,7
Instruments financiers de taux d'intérêts	6-10	6 962,9	4 315,6
Provisions non courantes	6-11	21,4	24,6
Autres passifs non courants	6-12	3 839,4	4 007,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		116 591,9	107 588,5
Passifs courants			
Dettes fournisseurs	6-13	1 128,5	1 251,8
Partie à court terme des emprunts	6-9	3 918,5	6 756,3
Instruments financiers de taux d'intérêts	6-10	0,0	0,0
Provisions courantes	6-11	0,0	0,0
Autres passifs courants	6-14	3 893,7	3 968,4
Sous-total passifs courants		8 940,6	11 976,4
Passifs destinés à être cédés	6-15	0,0	0,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 940,6	11 976,4
TOTAL PASSIF		436 789,9	413 903,5

(1) SOIT PAR ACTION 49,66 € AU 30 JUIN 2016 ET 47,83 € AU 31 DECEMBRE 2015.

ETAT DU RESULTAT NET

	Notes	30/06/2016	30/06/2015
<u>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</u>			
Revenus locatifs	6-16	7 902,4	7 641,7
Charges liées aux immeubles	6-17	-104,3	-271,5
Loyers nets		7 798,1	7 370,2
Autres revenus	6-18	96,8	93,5
Frais de structure	6-19	-760,4	-664,5
Autres produits et charges opérationnels		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		7 134,5	6 799,1
Résultat des cessions d'immeubles de placement		0,0	0,0
Ajustement à la hausse des valeurs des immeubles de placement		21 599,2	15 733,9
Ajustement à la baisse des valeurs des immeubles de placement		0,0	-1 442,4
Résultat des ajustements des valeurs des immeubles de placement	6-20	21 599,2	14 291,5
RESULTAT OPERATIONNEL		28 733,7	21 090,6
Coût de l'endettement net	6-21	-1 367,3	-1 352,8
Ajustement des valeurs des instruments financiers de taux d'intérêts	6-22	-2 647,3	1 971,8
RESULTAT NET AVANT IMPOT		24 719,1	21 709,6
Impôts	6-23	-5,5	-5,2
RESULTAT NET		24 713,6	21 704,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle - minoritaires			
RESULTAT NET - Part attribuable aux propriétaires de la société mère		24 713,6	21 704,4
Résultat net par action		3,94	3,53
Résultat net pondéré par action (Note 6-24)		4,00	3,59

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	30/06/2016	30/06/2015
RESULTAT NET		24 713,6	21 704,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		0,0	0,0
RESULTAT NET GLOBAL		24 713,6	21 704,4
Part attribuable aux propriétaires de la société mère		24 713,6	21 704,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle - minoritaires			

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle - minoritaires	Capitaux propres totaux
Au 1er janvier 2015	36 889,5	47 290,8	-55,5	182 321,0	266 445,7	0,0	266 445,7
Résultat net	0,0	0,0	0,0	35 483,9	35 483,9		35 483,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Total des produits et charges comptabilisés				35 483,9	35 483,9		35 483,9
Actions propres	0,0	0,0	-10,0	10,2	0,2		0,2
Dividendes	651,3	2 644,8	0,0	-10 884,0	-7 587,9		-7 587,9
Autres	0,0	-3,3	0,0	0,0	-3,3		-3,3
Au 31 décembre 2015	37 540,8	49 932,3	-65,5	206 931,1	294 338,6	0,0	294 338,6
Résultat net	0,0	0,0	0,0	24 713,6	24 713,6		24 713,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Total des produits et charges comptabilisés				24 713,6	24 713,6		24 713,6
Actions propres	0,0	0,0	11,5	10,6	22,1		22,1
Dividendes	691,0	3 186,7	0,0	-11 690,9	-7 813,2		-7 813,2
Autres	0,0	-3,9	0,0	0,0	-3,9		-3,9
Au 30 juin 2016	38 231,8	53 115,1	-54,0	219 964,4	311 257,4	0,0	311 257,4

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Variation des flux de trésorerie	Notes	30/06/2016	30/06/2015
ACTIVITE OPERATIONELLE			
Résultat net consolidé		24 713,6	21 704,4
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		1,4	0,0
Résultat de cession des immeubles de placement		0,0	0,0
Résultat de cession des actifs financiers		0,0	0,0
Ajustement de valeur des immeubles de placement	6-20	-21 599,2	-14 291,5
Ajustement de valeur des instruments financiers	6-22	2 647,3	-1 971,8
Amortissements et provisions nettes		6,9	35,7
Variation des impôts différés		0,0	0,0
Bénéfice opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		5 770,1	5 476,9
Variation des clients		-1 337,3	-856,7
Variation des autres actifs (courants, non courants)		226,7	1 982,2
Variation des fournisseurs		71,9	310,2
Variation des autres passifs (courants, non courants)		-242,8	2 129,4
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 281,5	3 565,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 488,6	9 041,9
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décassements et encaissements liés aux actifs incorporels		0,0	-1,6
Décassements et encaissements liés aux actifs corporels		-28,2	-1,9
Décassements liés aux immeubles de placement		-293,1	-6 398,8
Encaissements liés aux immeubles de placement		0,0	0,0
Décassements et encaissements des actifs financiers		-62,6	-3,4
Trésorerie nette /acquisitions & cessions de filiales		0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-383,9	-6 405,7
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports		3 873,9	3 296,1
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	6-26	-11 690,9	-10 884,0
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0,0	0,0
Rachats et reventes d'actions propres		22,1	7,9
Encaissements liés aux nouveaux d'emprunts	6-9	3 439,5	6 000,0
Remboursement d'emprunts	6-9	-384,2	-6 984,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-4 739,5	-8 564,3
VARIATION DE TRESORERIE		-634,8	-5 928,0
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6-6	-2 921,0	3 947,6
Variations de trésorerie		-634,8	-5 928,0
TRESORERIE A LA CLOTURE	6-6	-3 555,8	-1 980,4

ANNEXE

1. Informations relatives à l'entreprise

Immobilière Dassault SA (dénommée ci-après « la Société ») est une société par actions immatriculée en France cotée sur la bourse de Paris Euronext hors SRD (Code ISIN : FR0000033243) et domiciliée 9, Rond point des Champs Elysées – Marcel Dassault 75008 Paris.

En date du 8 septembre 2016, le Conseil de surveillance a approuvé les états financiers consolidés du Groupe pour le 1^{er} semestre 2016 qui ont été arrêtés par le Directoire.

Les comptes sont présentés **en milliers d'euros**.

2. Faits caractéristiques du 1^{er} semestre

Locations

Les travaux de rénovation de l'immeuble du 230 boulevard Saint Germain (Paris 7^{ème}) ont été réceptionnés en septembre 2015 permettant ainsi une location effective de la plus grosse partie des surfaces (85%) des bureaux et du commerce et la reconnaissance des revenus locatifs liés sur l'entièreté du 1^{er} semestre.

Actif net réévalué

L'actif net réévalué par action progresse de 3,8% sur les six premiers mois de l'année ; il s'établit au 30 juin 2016 à 49,66 € par action.

Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a décidé le 3 mai 2016 le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2015 de 1,90 € par action, sous forme :

- d'un dividende ordinaire de 1,20 € par action, en numéraire,
- d'un dividende exceptionnel de 0,70 € par action, chaque actionnaire pouvant choisir de recevoir le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 34,23 €.

90,49% des coupons ont été réinvestis en actions nouvelles.

113.286 actions nouvelles ont ainsi été émises, portant le nombre d'actions de 6.154.230 à 6.267.516.

Le versement en numéraire, au titre du dividende ordinaire et du dividende exceptionnel pour les actionnaires n'ayant pas exercé l'option, a représenté pour la Société un décaissement de 7,8 M€.

3. Méthodes comptables

3-1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement CE N°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

En application de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », les comptes condensés présentés ci-après peuvent ne pas inclure toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2016 sont les suivantes :

- Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010-2012 ;
- Amendements à IAS 19, cotisations des membres du personnel ;
- Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2012-2014 ;
- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- Amendements IAS 16 et IAS 38 « Modifications : clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».

L'application de ces normes et amendements n'a pas d'effet significatif sur les comptes.

Les principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non adoptés par l'Union européenne, non applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

- Amendements à IAS 7 : « Initiatives concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 : « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 2 : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location ».

L'impact de ces normes et amendements est en cours d'évaluation.

3-2 CHOIX COMPTABLES ET ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses réalistes et raisonnables, notamment lors de l'évaluation des instruments financiers et du patrimoine locatif. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'Annexe.

En particulier, les immeubles de placement font l'objet d'expertises semestrielles indépendantes et la valorisation des instruments de couverture de taux d'intérêts (swaps) est confiée aux établissements bancaires contreparties.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Les éléments susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont notamment les suivants :

- Juste valeur des immeubles de placement : la nature des hypothèses retenues par les experts indépendants est susceptible d'avoir des impacts importants tant sur la variation de juste valeur qui est comptabilisée dans le compte de résultat, que sur la valeur du patrimoine immobilier. Ces hypothèses sont notamment la valeur locative du marché, les taux de rendement, le taux d'actualisation pour les cash flow. L'impact des simulations de sensibilité à la variation des taux de rendement sur la juste valeur se trouve dans la note 6-1 – Immeubles de placement ;
- Juste valeur des instruments financiers : la nature des hypothèses retenues par les évaluateurs est susceptible d'avoir des impacts importants sur la variation de juste valeur (note 6-10).

3-3 PERIMETRE ET PRINCIPE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis au 30 juin et couvrent une période de 6 mois.

Les comptes consolidés comprennent ceux de la société mère Immobilière Dassault SA ainsi que ceux de sa filiale, la SCI 61 Monceau consolidée en intégration globale.

Les retraitements des comptes sociaux sont effectués dès lors qu'ils ont une incidence significative afin de présenter des comptes consolidés homogènes.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées du Groupe et les profits en résultant sont éliminés.

Sociétés	N° SIREN	Méthode de consolidation	Pays	% d'intérêts	
				2016	2015
Immobilière Dassault SA	783 989 551	IG	France	100,00%	100,00%
SCI 61 Monceau	484 841 812	IG	France	100,00%	100,00%

3-4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITION D'ACTIFS ISOLÉS

La distinction entre les acquisitions d'actifs isolés (IAS 40) et les regroupements d'entreprises (IFRS 3) s'effectue ainsi :

- Une entité détenant un immeuble de placement ou un ensemble d'immeubles répond à la définition d'un regroupement d'entreprises et entre dans le champ d'IFRS 3, si l'entité acquise correspond à une activité au sens d'IFRS 3, c'est-à-dire, un ensemble intégré d'actifs et de processus géré dans le but de fournir un rendement ou de dégager des coûts inférieurs ou d'autres avantages économiques. Si une entité obtient le contrôle d'une ou plusieurs entités qui ne répondent pas à cette définition, l'opération ne peut être considérée comme un regroupement d'entreprises ;
- Pour les acquisitions de titres qui ne constituent pas des regroupements d'entreprises, l'opération est considérée comme une acquisition d'actifs isolés. En conséquence, les acquisitions d'immeubles effectuées à travers des sociétés qui ne représentent pas des regroupements d'entreprises au sens d'IFRS 3, sont considérées comme des acquisitions d'immeubles. Ces acquisitions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

3-5 METHODES DE VALORISATION ET DEFINITIONS

3-5-1 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques.

3-5-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, conformément à l'IAS 16. L'amortissement est calculé de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité. Les principales durées d'utilité sont :

- Matériel de bureau et informatique 4 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

3-5-3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue de leur location dans le cadre de locations simples ou de la valorisation du capital à long terme (ou les deux).

Les immeubles de placement représentent l'essentiel du patrimoine du Groupe.

Conformément à l'option offerte par IAS 40, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat opérationnel sur les lignes « Ajustements à la hausse des valeurs des immeubles de placement » ou « Ajustements à la baisse des valeurs des immeubles de placement » et sont calculées de la manière suivante :

Variation de juste valeur = Valeur de marché à la clôture de l'exercice (ou de la période) - Valeur de marché à la clôture de l'exercice précédent - acquisitions + cessions - coût de remplacement des immeubles de placement (travaux) - coûts directs initiaux des contrats de location.

Le résultat de cession d'un immeuble de placement est calculé par rapport à la dernière juste valeur enregistrée au bilan de clôture de l'exercice précédent et est comptabilisé en résultat opérationnel sur la ligne « Résultat des cessions d'immeubles de placement ».

Le résultat de cession est toutefois retraité des éventuels paliers et franchises de loyers non totalement étalés à la date de cession, des éventuels travaux réalisés jusqu'à la vente et des coûts initiaux des contrats de location non amortis à la date de cession.

Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

Ils sont enregistrés dans les comptes à leur valeur hors-droits.

Méthodologie d'expertise

L'ensemble des immeubles de placement composant le patrimoine du Groupe a fait l'objet d'expertises au 30 juin 2016 par CATELLA Valuation Advisors et John Lang Lasalle, aux fins de procéder à l'évaluation de ses actifs immobiliers, à l'exception généralement des immeubles acquis depuis moins d'un an.

Ces évaluations sont conformes aux normes professionnelles nationales de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière, aux normes d'expertise européennes de Tegova (The European Group of Valuers' Association), aux principes de (RICS) « the Royal Institution of Chartered Surveyors » et à la définition de la juste valeur selon IFRS 13.

Le Groupe respecte un principe de rotation en conformité avec le code de déontologie des SIIC, selon lequel, « quel que soit le nombre d'experts utilisés par la SIIC, les principes suivants doivent être observés :

- la désignation doit intervenir à l'issue d'un processus de sélection prenant en compte l'indépendance, la qualification, la compétence en matière d'évaluation immobilière des classes d'actifs concernés ainsi que la localisation géographique des actifs soumis à l'évaluation ;
- lorsqu'il est fait appel à une société d'expertise, la SIIC doit s'assurer, au terme de sept ans, de la rotation interne des équipes chargées de l'expertise dans la société d'expertise en question ;
- l'expert ne peut réaliser plus de deux mandats de quatre ans pour le client en question sauf s'il s'agit d'une société, sous réserve du respect de l'obligation de rotation des équipes. »

Afin d'ouvrir le collège des experts immobiliers avec lesquels le Groupe travaille, un appel d'offre a été organisé en septembre 2015. Deux nouveaux contrats cadre d'une durée de 3 ans ont été signés avec les sociétés CATELLA Valuation Advisors et John Lang Lasalle, à effet du 1^{er} octobre 2015.

La juste valeur des biens a été estimée, selon les cas, par les méthodes suivantes:

- Méthode par le revenu
- Méthode par les Discounted Cash Flow (DCF)
- Méthode par comparaison

Ces méthodes d'expertise sont détaillées par chaque Expert dans les documents d'expertise remis à Immobilière Dassault.

Les méthodes de valorisation retenues pour obtenir une juste valeur sont, pour les bureaux, essentiellement des méthodes dites « par le revenu ». Elles s'appliquent aux immeubles loués ou susceptibles de l'être et consistent à appliquer au loyer annuel réel ou potentiel, brut ou net, un taux de rendement intégrant la fiscalité et fixé par analogie au marché de l'investissement.

Elles intègrent au besoin une optimisation des flux par la méthode des « CFA » (cash flow actualisés) en tenant compte des loyers quittancés ou prévus, des taux de vacance, ainsi que des charges, travaux, taxes et frais de toutes natures.

L'approche de la juste valeur par la méthode du revenu est généralement pondérée par une approche par la méthode dite « par comparaison » ou « par analogie », qui consiste à définir une valeur par référence aux transactions récentes intervenues dans l'environnement proche et pour des locaux comparables.

Ces approches aboutissent toutes à la détermination de valeurs vénales hors frais et droits. Le résultat obtenu, correspondant au prix auquel un immeuble pourrait être vendu de manière raisonnable de gré à gré ne se confond pas nécessairement avec le prix débattu entre les parties qui peut intégrer des facteurs spécifiques à toute négociation.

Les valeurs déterminées par les experts sont exprimées à la fois « actes en main », c'est-à-dire droits de mutation et frais d'actes inclus (forfaitisés à 7,50% pour l'ensemble des biens soumis au régime des droits d'enregistrement et à 1,80% pour les immeubles soumis au régime de TVA), et également hors droits de mutation et frais d'acquisition.

Evaluation à la juste valeur des immeubles de placement

La norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » donne une définition unique de la juste valeur et regroupe l'ensemble des informations relatives à la juste valeur qui devront être fournies dans l'Annexe aux comptes.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un intervenant de marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. L'évaluation des immeubles de placement tient compte de cette définition de la juste valeur.

Selon la norme IFRS 13 les paramètres retenus dans l'estimation sont classifiés selon une hiérarchie à trois niveaux :

- Niveau 1 : il s'agit de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : il s'agit de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- Niveau 3 : ce niveau concerne les paramètres qui sont fondés sur des données non observables. L'entité établit ces paramètres à partir des meilleures informations à sa disposition concernant les hypothèses retenues par les acteurs du marché.

Compte tenu de la nature du marché immobilier d'investissement en France et des caractéristiques des immeubles de placement du Groupe, les paramètres les plus significatifs retenus pour les estimations, en particulier les valeurs locatives de marché, les taux de rendements et/ou d'actualisation, sont classifiés au niveau 3.

Les experts évaluateurs n'ont pas identifié d'utilisation optimale (« high and best use ») autre que celle pratiquée par le Groupe.

3-5-4 Actifs financiers

Les actifs financiers intègrent :

- les prêts et créances qui sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti après déduction de toute perte de valeur.
- Les dépôts de garantie versés sont des actifs financiers à échéance indéterminée. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond au paiement initial.

Actions propres

La Société a souscrit le 20 juillet 2006 un contrat de liquidité avec la société ODDO Corporate Finance.

Le contrat est conforme aux dispositions :

- du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive 2003/6/CE (la directive Abus de marché) en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers;
- des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce ;
- du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers;
- de la charte de déontologie établie par l'association française des entreprises d'investissement (AFEI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} avril 2005.

Selon les termes de ce contrat ODDO Corporate Finance peut acheter et vendre des titres de la Société pour le compte de cette dernière dans la limite des règles légales et des autorisations accordées par l'assemblée générale.

Dans le cadre de ce contrat, la Société détenait 1.336 actions propres (soit 0,02% des actions) pour un montant total de 54,0 K€ au 30 juin 2016.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition. Les plus ou moins values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées et imputées sur les capitaux propres consolidés.

Parallèlement, les espèces allouées au contrat de liquidité et non investies en actions à la date de clôture sont classées en « Actifs financiers courants ».

3-5-5 Créances clients

Les créances clients correspondent notamment aux loyers à recevoir et aux étalements des franchises de loyer.

Les créances clients, dont les échéances correspondent aux pratiques générales du secteur, sont reconnues et comptabilisées à leur juste valeur qui correspond à leur valeur nominale de facturation.

Elles font l'objet d'un examen systématique au cas par cas, en fonction des risques de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu ; le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée sous déduction éventuelle des dépôts de garantie et des suretés réelles obtenues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

3-5-6 Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités en banque.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est nette des concours bancaires courants et des découverts bancaires.

3-5-7 Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission des emprunts.

Les emprunts à court terme sont exigibles dans le délai d'un an maximum.

3-5-8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La Société utilise des instruments dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de taux d'intérêt. Ces instruments constituent en normes IFRS des actifs et des passifs financiers et doivent être inscrits au bilan pour leur juste valeur.

Ces instruments doivent être qualifiés ou non d'opérations de couverture, dont l'efficacité doit être vérifiée.

La Société se couvre contre une hausse des taux d'intérêts de ses emprunts par la souscription de swaps.

Ces swaps ont été souscrits auprès d'établissements bancaires de premier rang. S'agissant de produits standardisés, la juste valeur de ces instruments aux dates d'arrêtés comptables retenue par la Société est celle communiquée par les contreparties bancaires correspondantes.

Les justes valeurs de ces instruments relèvent du niveau 2 au regard de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Concernant ces contrats de swaps la relation de couverture n'a pas été établie au sens des normes IFRS.

En conséquence, l'intégralité de la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Ajustement de valeur des instruments financiers de taux d'intérêts ».

3-5-9 Actualisation des différés de paiement

Les dettes et créances à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

- Les dépôts de garantie reçus des locataires ne sont pas actualisés car ils sont indexés annuellement sur la base d'un indice utilisé pour la révision annuelle des loyers ;
- Il n'y a pas de passif significatif relevant de la norme IAS 37.

3-5-10 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructuration, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en charge financière.

3-5-11 Avantages sociaux

La norme IAS 19 révisée impose la prise en compte de tous les engagements, présents et futurs, de la Société vis-à-vis de son personnel sous forme de rémunérations ou d'avantages. Les coûts des avantages du personnel doivent être pris en charge sur la période d'acquisition des droits.

Les avantages à court terme (salaires, congés annuels, treizième mois, abondement) sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S'agissant des avantages postérieurs à l'emploi, les cotisations versées aux régimes de retraite obligatoires sont comptabilisées dans le résultat de la période (cotisations définies et pensions prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés).

L'engagement relatif aux indemnités de départs à la retraite fait l'objet d'une provision au bilan.

Il est déterminé par application des règles prévues par la convention collective dont dépendent les salariés.

Il correspond aux obligations restant à courir pour l'ensemble du personnel, sur la base des droits à terme courus en intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de revalorisation des salaires et de rendement financier des actifs à long terme.

La Société ayant eu en moyenne sur l'année sept salariés, l'impact des gains et pertes actuariels n'est pas significatif au regard des comptes du Groupe. En conséquence, ils ne sont pas dissociés du reste de l'engagement.

3-5-12 Loyers nets

Les revenus locatifs résultant d'immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats en cours ; ils sont composés :

- des loyers quittancés majorés ou minorés de l'impact de l'étalement sur la durée ferme du bail des paliers et des franchises octroyés contractuellement par le Groupe au preneur pendant la durée ferme du bail ;
- des éventuelles indemnités de résiliation perçues des locataires lorsque ces derniers résilient le bail avant son échéance ;

- des droits d'entrées perçus par le bailleur qui s'analysent comme des compléments de loyer. Ces droits sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les loyers nets correspondent aux revenus locatifs augmentés des charges et taxes refacturées diminués des charges liées aux immeubles.

3-5-13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé des revenus locatifs.

3-5-14 Impôts : Options pour le régime SIIC

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 2006 pour le régime fiscal visé à l'article 208 C du Code général des impôts applicables aux Sociétés d'Investissements Immobilières Cotées (SIIC). SCI 61 Monceau, unique filiale de la Société, acquise le 26 novembre 2014, est une société civile en transparence fiscale.

Du fait de l'option pour ce régime, aucun impôt sur les sociétés n'est dû au titre de la location d'immeubles, directement ou indirectement au travers du résultat de la filiale et en conséquence aucun impôt différé n'est constaté. De même, les plus-values de cession des immeubles sont exonérées.

Rappel des modalités et des conséquences de l'option pour le régime SIIC

- Le changement de régime fiscal qui résulte de l'adoption du régime SIIC entraîne les conséquences fiscales d'une cessation d'entreprise (taxation des plus-values latentes, des bénéfices en sursis d'imposition et des bénéfices d'exploitation non encore taxés).
- Les SIIC ayant opté pour le régime spécial sont exonérées d'impôt sur les sociétés sur la fraction de leur bénéfice provenant :
 - de la location d'immeubles à conditions que 95% de ces bénéfices soient distribués avant la fin de l'exercice qui suit celui de leur réalisation ;
 - des plus-values réalisées lors de la cession d'immeubles, de participations dans les sociétés de personnes relevant de l'article 8 du Code général des impôts et ayant un objet identique à celui des SIIC, ou de participations ayant optées pour le régime spécial, à condition que 60% de ces plus-values soient distribuées avant la fin du deuxième exercice qui suit celui de leur réalisation ;
 - des dividendes reçus des filiales ayant opté pour le régime spécial et provenant de bénéfices exonérés ou plus values à condition qu'ils soient redistribués en totalité au cours de l'exercice suivant celui de leur perception.

En cas de sortie du régime SIIC dans les 10 ans suivants l'option, la Société serait tenue d'acquitter l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun sur les plus-values de réévaluation déterminées lors de l'entrée dans le régime SIIC, déduction faite de l'exit tax au taux réduit de 16,5% qui a déjà été acquittée.
- La loi de finances rectificative de 2006 a ajouté que pour bénéficier du régime SIIC, ni le capital ni les droits de vote ne doivent être détenus à hauteur de 60% ou plus par une ou plusieurs personnes agissant de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce.

Du fait de l'adoption au régime SIIC, deux secteurs sont à distinguer au plan fiscal, l'un imposable à l'impôt sur les sociétés et l'autre exonéré. Le secteur exonéré comprend les charges et revenus inhérents à l'exploitation des opérations de location simple, le secteur taxable comprend les prestations de services dans le cadre de l'activité de gestion pour compte de tiers.

Les impôts différés sont déterminés en utilisant la méthode bilancielle du report pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Ils sont déterminés sur la base du taux d'impôt adopté ou provisoire sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

En raison de son statut fiscal, les impôts différés sont limités à compter du 1^{er} janvier 2006 aux éléments du résultat du secteur non exonéré.

3-5-15 Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)

Lorsque la valeur comptable d'un actif non courant doit être recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente, plutôt que par une utilisation continue, IFRS 5 impose la comptabilisation de cet actif à un poste spécifique du bilan « Actifs destinés à être cédés » classé en actif courant.

L'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et la vente de cet actif doit être hautement probable.

Un actif non courant est classé en « actif destiné à être cédé » si la vente a été autorisée par le Conseil de surveillance et s'il existe une offre ferme d'achat (promesse de vente).

La valeur inscrite en actif destiné à être cédé correspond au prix de cession net diminué des coûts de vente et retraitée des éventuels paliers et franchises de loyers non totalement étalés à la date de cession et des éventuels travaux à réaliser jusqu'à la vente.

Corrélativement, les passifs non courants (dépôts de garantie) directement liés à ces actifs sont classés en « Passifs détenus en vue de la vente ».

4. Secteurs opérationnels

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8, le Groupe n'a pas identifié de segments opérationnels particuliers dans la mesure où son patrimoine est composé uniquement d'immeubles de bureaux et commerces localisés en région parisienne.

En conséquence l'application d'IFRS 8 n'a pas conduit à la publication d'informations complémentaires significatives.

Au 30 juin 2016, trois locataires ont des revenus locatifs supérieurs à 10% de l'ensemble des revenus locatifs.

5. Gestion des risques financiers

Les activités opérationnelles et financières du Groupe l'exposent aux risques suivants :

5-1 LE RISQUE DE MARCHE IMMOBILIER

La détention d'actifs immobiliers destinés à la location expose le Groupe au risque de fluctuation de la valeur des actifs immobiliers et des loyers ainsi qu'au risque de vacance.

Toutefois cette exposition est atténuée compte tenu :

- que les actifs sont essentiellement détenus dans une perspective de long terme,
- que les loyers quittancés sont issus d'engagements de location dont la durée, la dispersion et la qualité des locataires sont susceptibles d'atténuer l'effet des fluctuations du marché locatif,
- de la localisation « prime » et du standing des actifs.

Les actifs sont valorisés dans les comptes pour leur juste valeur telle qu'explicitée dans la note 3.5.3 et la sensibilité de la juste valeur des immeubles de placement à la variation des valeurs locatives et/ou taux de rendement est analysée dans la note 6-1.

5-2 LE RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une surveillance régulière. Elle est assurée dans le cadre de plans pluriannuels de financement par la mise en place de crédits revolving et, à court terme par le recours éventuel à la ligne de découvert mise en place.

Au 30 juin 2016, le Groupe a une trésorerie nette de - 3.555,8 K€ et de 15.500 K€ d'euros de lignes de crédit non tirées.

Les principaux crédits dont bénéficie la Société sont accompagnés de dispositions contractuelles - covenants - relatives au respect de certains ratios financiers, dont les plus significatives sont :

- Ratio LTV (Loan To Value) inférieur ou égale à 50%;
- Ratio ICR (Interest Coverage Ratio) supérieur à 2;
- Valeur du patrimoine supérieur à 300 millions d'euros.

La Société respecte l'intégralité de ces ratios (cf. note 6-9).

Le détail des échéances de la dette est fourni en note 6-9.

5-3 LE RISQUE DE TAUX

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêts de marché est liée à l'endettement financier à taux variable et à long terme.

La dette bancaire est, dans la mesure du possible, en partie couverte par des instruments financiers à taux fixe (cf. note 6-10). Au 30 juin 2016, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 94% de la dette de la Société est couverte à taux fixe.

5-4 LE RISQUE DE CONTREPARTIES FINANCIERES

Compte tenu des relations contractuelles qu'entretient la Société avec ses partenaires financiers, elle est exposée au risque de contrepartie.

Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec des contreparties de premier rang, tout en diversifiant les partenaires financiers.

La Société n'est pas matériellement exposée à une unique contrepartie bancaire.

Le risque de contrepartie est désormais partie intégrante de la juste valeur des instruments financiers dérivés au sens d'IFRS 13.

5-5 LE RISQUE DE CONTREPARTIES LOCATIVES

Le Groupe est exposé par nature au risque de contrepartie locative, qui est accentué dans son cas par la concentration des revenus locatifs.

Toutefois, la qualité du patrimoine, la diversité sectorielle des locataires, les critères de sélection, les garanties fournies par ces derniers permettent de limiter le risque de contrepartie.

Les procédures de sélection des locataires, de suivi et l'anticipation des échéances notamment triennales et de recouvrement ont permis de maintenir le taux de pertes à un niveau quasiment nul dans les dernières années.

5-6 LE RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Le Groupe opère en zone Euro. Il n'est donc pas exposé au risque de taux de change.

6. Notes et commentaires

6-1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	Immeubles de placement
Au 1er janvier 2015	400 360,0
Acquisitions	0,0
Coûts de remplacement (travaux)	7 433,9
Coûts initiaux des contrats (dont amortissements)	-9,2
Transferts des immeubles destinés à être cédés	-16 500,0
Ajustements des justes valeurs	20 055,3
Au 31 décembre 2015	411 340,0
Acquisitions	0,0
Coûts de remplacement (travaux)	167,1
Coûts initiaux des contrats (dont amortissements)	-16,2
Transferts des immeubles destinés à être cédés	0,0
Ajustements des justes valeurs	21 599,2
Au 30 juin 2016	433 090,0

Le 11 juin 2015, la Société a signé une promesse de vente pour la cession de l'immeuble situé au 18 avenue Winston Churchill, Charenton-le-Pont (94) pour un montant net hors taxes, hors droits proche de 21 M€. Cet immeuble a été en conséquence reclassé en actif destiné à être cédé. Cet immeuble a été cédé le 3 septembre 2015.

Les travaux de l'immeuble du 230 boulevard Saint Germain ont été réceptionnés en septembre 2015.

En application de la norme IFRS 13, les tableaux ci-dessous détaillent les fourchettes des principales données d'entrée non observables (de niveau 3) utilisées par les experts immobiliers :

Regroupement d'actifs comparables	Niveau	VLM/m2	Taux de rendements initial	Taux de rendements de sortie	Taux d'actualisation des DCF
Immeuble de placement en exploitation	Niveau 3	507 €-3 879 €	3,00 % - 4,50 %	3,00 %-5,00 %	3,80% - 4,90%

Tests de sensibilité :

	-5 €/m2 bureau -5%/m2 commerce	+5 €/m2 bureau +5%/m2 commerce
Valeur locative de marché (VLM)	428 136	440 137
	-15 bps	+15 bps
Taux de rendement initial	444 290	422 880
Taux de rendement de sortie	435 820	430 560
Taux d'actualisation	434 270	431 930

6-2 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Prêts	Dépôts de garantie	Total
Au 1er janvier 2015	11,0	27,4	38,4
Augmentations	0,0	0,0	0,0
Diminutions	0,0	0,0	0,0
Transferts	-5,6	0,0	-5,6
Au 31 décembre 2015	5,4	27,4	32,8
Augmentations	45,0	0,0	45,0
Diminutions	0,0	0,0	0,0
Transferts	-7,2	0,0	-7,2
Au 30 juin 2016	43,2	27,4	70,6
Valeur brute	43,2	27,4	70,6
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
Au 30 juin 2016	43,2	27,4	70,6
<hr/>			
Au 1er janvier 2015			
Valeur brute	11,0	27,4	38,4
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
	11,0	27,4	38,4
<hr/>			
Au 31 décembre 2015			
Valeur brute	5,4	27,4	32,8
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
	5,4	27,4	32,8

6-3 CREANCES CLIENTS

	30/06/2016	31/12/2015
Créances clients (1)	822,1	41,2
Dépréciations	-1,3	-11,0
Créances clients nets	820,8	30,1
Avantages consentis aux locataires	1 653,8	1 122,2
	2 474,6	1 152,3

(1) Progression principalement consécutive à l'impact des retraitements liés à IFRIC 21 (les taxes foncières, de bureaux et de balayage sont prises dans les comptes intégralement au 1^{er} janvier).

Échéances des créances clients

	30/06/2016	- 1an	+ 1 an	Total
Créances clients		820,8	0,0	820,8
Avantages consentis aux locataires		212,0	1 441,8	1 653,8
		1 032,8	1 441,8	2 474,6
	31/12/2015	- 1an	+ 1 an	Total
Créances clients		30,1	0,0	30,1
Avantages consentis aux locataires		316,9	805,3	1 122,2
		347,0	805,3	1 152,3

6-4 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	Prêts	Contrat de liquidité	Total
Au 1er janvier 2015	9,0	222,4	231,5
Augmentations	0,0	472,0	472,0
Diminutions	-9,0	-471,8	-480,8
Transferts	5,6	0,0	5,6
Au 31 décembre 2015	5,6	222,7	228,3
Augmentations	0,0	347,2	347,2
Diminutions	-4,5	-325,1	-329,6
Transferts	7,2	0,0	7,2
Au 30 juin 2016	8,3	244,8	253,1
Valeur brute	8,3	244,8	253,1
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
Au 30 juin 2016	8,3	244,8	253,1
Au 1er janvier 2015			
Valeur brute	9,0	222,4	231,5
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
	9,0	222,4	231,5
Au 31 décembre 2015			
Valeur brute	5,6	222,7	228,3
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
	5,6	222,7	228,3

6-5 AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/06/2016	31/12/2015
Avances et acomptes versés sur commandes	3,0	83,6
Créances sociales et fiscales	474,1	557,1
Créances diverses	0,0	26,1
Charges constatées d'avance (1)	362,4	443,9
	839,5	1 110,6

(1) Les charges constatées d'avance intègrent un droit de raccordement constitutif à un contrat d'achat d'énergie thermique pour 315,3 K€ au 30 juin 2016 contre 332,6 K€ au 31 décembre 2015. Le coût relatif à ce droit constitue un complément de prix de la vapeur d'énergie fournie à reprendre sur la durée du contrat, soit 10 ans.

6-6 TRESORERIE

	30/06/2016	31/12/2015
Fonds bancaires	5,8	6,4
Soldes créditeurs de banque	3 561,7	2 927,4
Trésorerie nette pour les besoins du tableau de flux de trésorerie	-3 555,8	-2 921,0

6-7 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

	Immeubles de placement destinés à être cédés
Au 1er janvier 2015	0,0
Coûts de remplacement (travaux)	140,7
Cessions	-16 689,1
Transferts des immeubles destinés à être cédés	16 500,0
Ajustements des justes valeurs	48,3
Au 31 décembre 2015	0,0
Coûts de remplacement (travaux)	0,0
Cessions	0,0
Transferts des immeubles destinés à être cédés	0,0
Ajustements des justes valeurs	0,0
Au 30 juin 2016	0,0

Le 11 juin 2015, la Société a signé une promesse de vente pour la cession de l'immeuble situé au 18 avenue Winston Churchill, Charenton-le-Pont (94) pour un montant net hors taxes, hors droits proche de 21 M€. Cet immeuble a été en conséquence reclassé en actif destiné à être cédé. Cet immeuble a été cédé le 3 septembre 2015.

6-8 ACTIONS PROPRES

Les actions propres, dont le détail est développé ci-dessous, sont déduites des capitaux propres :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	30/06/2016
Nombres de titres	1 900	8 497	-9 061	1 336
Prix moyens en euros	34,49			40,42
Total	65,5	325,1	-336,6	54,0
Nombre total d'actions	6 154 230	113 286		6 267 516
Autodétention en %	0,03%			0,02%

6-9 EMPRUNTS A LONG TERME ET A COURT TERME

Ils sont composés principalement :

- de la ligne de crédit revolving contracté le 25 novembre 2014 pour un montant autorisé de 115.000 K€ (d'une durée de sept ans, remboursable par amortissement annuel de 3.500 K€ et 94.000 K€ in fine le 25 novembre 2021). Le tirage au 30 juin 2016 est de 100.000 K€;
- de la ligne de crédit revolving contracté le 22 décembre 2014 pour un montant autorisé de 10.000 K€ sur une durée de cinq ans (soit le 22 décembre 2019), devant être intégralement remboursé à cette date. Le tirage au 30 juin 2016 est de 6.000 K€;
- des intérêts courus liés à ces lignes de crédit pour un montant de 412,1 K€ ;
- du découvert bancaire pour un montant de 3.561,7 K€.

	Échéance	Part non courante (à long terme)		Part courante (à court terme)	
		30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015
Revolving 25/11/2014	25/11/2021	100 000,0	96 500,0	0,0	3 500,0
Revolving 22/12/2014	22/12/2019	6 000,0	3 000,0		
Etalement des frais d'emprunts au TIE		-231,9	-259,3	-55,3	-55,3
Intérêts courus sur emprunts				412,1	384,2
Découvert bancaire				3 561,7	2 927,4
Total		105 768,1	99 240,7	3 918,5	6 756,3

Covenants liés aux lignes de crédit de la Société :

Opérations de crédit	Ratios demandés	Ratios au 30/06/2016	Ratios au 31/12/2015
	Ratio LTV (<= 50%)	25,18%	25,34%
Base comptes consolidés	Ratio ICR(>2)	5,22	4,94
	Valeur patrimoine > 300 millions d'€	463 162,7	435 280,7
% de la dette couverte à taux fixe		94%	97%

6-10 INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX D'INTERETS

La Société se couvre contre une hausse des taux d'intérêts de ses emprunts à taux variable par la souscription de swaps à taux fixe.

Les justes valeurs de ces instruments relèvent du niveau 2 au regard de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Concernant ces contrats de swaps la relation de couverture n'a pas été établie au sens des normes IFRS.

En conséquence, l'intégralité de la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Ajustement de valeur des instruments financiers de taux d'intérêts ».

Au 30 juin 2016, la juste valeur des instruments financiers de taux d'intérêts est d'un montant global de -6.962,9 K€.

Les instruments financiers sont classés en passifs non courants, leur échéance étant supérieure à un an.

Test de sensibilité des instruments financiers de taux

Le Groupe a procédé à un test de sensibilité en appréciant la juste valeur des instruments financiers de taux au regard d'une variation de -0,5% et +0,5% du taux variable.

Nature de l'opération	Date de commencement	Date d'échéance	Montant notionnel	Juste valeur au 30/06/2016	Test de sensibilité -0,5 %	Test de sensibilité +0,5 %
Echange de conditions d'intérêts (taux fixe moyen de 2,154% l'an)	05/01/2011	05/10/2017	46 000,0	(1 735,2)	(2 074,9)	(1 396,0)
Echange de conditions d'intérêts (taux fixe moyen de 0,675% l'an)	26/11/2014	26/11/2021	54 000,0	(2 749,1)	(4 257,4)	(1 267,7)
Echange de conditions d'intérêts (taux fixe moyen de 1,0675% l'an)	05/10/2017	26/11/2021	46 000,0	(2 478,6)	(3 505,0)	(1 491,6)
TOTAL				(6 962,9)	(9 837,3)	(4 155,3)

6-11 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015	Dotations	Reprises	30/06/2016
Provisions pour indemnités de départ en retraite	17,4	7,3	0,0	24,6	6,7	-9,9	21,4
Provisions pour risques et charges							
Total provisions	17,4	7,3	0,0	24,6	6,7	-9,9	21,4
Provisions non courantes	17,4	7,3	0,0	24,6	6,7	-9,9	21,4
Provisions courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total provisions	17,4	7,3	0,0	24,6	6,7	-9,9	21,4

6-12 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	30/06/2016	31/12/2015
Dépôts de garantie reçus	2 918,7	2 995,9
Produits constatés d'avance (droits d'entrée)	920,7	1 011,6
	3 839,4	4 007,5

6-13 DETTES FOURNISSEURS

	30/06/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs	637,9	590,7
Dettes fournisseurs d'immobilisations	490,6	661,1
	1 128,5	1 251,8

6-14 AUTRES PASSIFS COURANTS

	30/06/2016	31/12/2015
Dépôts de garantie reçus	415,5	289,7
Dettes fiscales et sociales (1)	1 492,2	851,8
Autres dettes	85,0	156,3
Paiements d'avance des locataires	1 632,2	2 407,3
Produits constatés d'avance (droits d'entrée)	183,1	183,3
Produits constatés d'avance (autres)	85,7	80,0
	3 893,7	3 968,4

(1) Progression principalement consécutive à l'impact des retraitements liés à IFRIC 21 (les taxes foncières, de bureaux et de balayage sont prises dans les comptes intégralement au 1^{er} janvier).

6-15 PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

	Dépôts de garantie reçus	Indemnités de départ en retraite	Total
Au 1er janvier 2015	0,0	0,0	0,0
Transferts des passifs destinés à être cédés	281,3	0,0	281,3
Cessions	-281,3	0,0	-281,3
Au 31 décembre 2015	0,0	0,0	0,0
Transferts des passifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0
Cessions	0,0	0,0	0,0
Au 30 juin 2016	0,0	0,0	0,0

6-16 REVENUS LOCATIFS

	30/06/2016	30/06/2015	
Revenus locatifs	7 902,4	7 641,7	
	7 902,4	7 641,7	
	30/06/2016	30/06/2015 actualisé (1)	30/06/2015 publié
Revenus locatifs à périmètre constant	7 902,4	7 114,2	5 606,8
Revenus locatifs des immeubles cédés	0,0	527,5	-4,3
Revenus locatifs des immeubles acquis	0,0	0,0	2 039,2
Revenus locatifs	7 902,4	7 641,7	7 641,7

(1) les revenus locatifs du 30 juin 2015 tels que publiés ont été reclassés pour tenir compte du périmètre 2016 .

6-17 CHARGES LIEES AUX IMMEUBLES

	30/06/2016	30/06/2015
Charges sur immeubles	-1 378,3	-1 631,1
Charges refacturées	1 274,1	1 359,6
Charges liées aux immeubles	-104,3	-271,5

6-18 AUTRES REVENUS

	30/06/2016	30/06/2015
Mandat de gestion	96,8	93,5
Autres revenus	96,8	93,5

6-19 FRAIS DE STRUCTURE

	30/06/2016	30/06/2015
Autres achats et charges externes	-333,7	-336,5
Taxes	-55,0	-46,7
Charges de personnel	-327,4	-242,0
Jetons de présence	-35,0	-30,0
Dotations aux amortissements	-2,6	-2,9
Dotations indemnité départ en retraite	-6,7	-6,5
Frais de structure	-760,4	-664,5

6-20 RESULTAT DES AJUSTEMENTS DES VALEURS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	30/06/2016	30/06/2015
Ajustements à la hausse des valeurs des immeubles de placement	21 599,2	15 733,9
Ajustements à la baisse des valeurs des immeubles de placement	0,0	-1 442,4
Ajustements des valeurs des immeubles de placement	21 599,2	14 291,5

6-21 COUT DE L'ENDETTEMENT NET

	30/06/2016	30/06/2015
Produits financiers	0,2	0,2
Intérêts dans le cadre de la gestion du compte bancaire	-5,2	-5,5
Intérêts sur emprunts (y compris les intérêts liés aux options d'échange de taux)	-1 362,2	-1 347,4
Charges financières	-1 367,4	-1 353,0
Coût de l'endettement net	-1 367,3	-1 352,8

6-22 AJUSTEMENT DES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX D'INTERETS

	30/06/2016	30/06/2015
Valeur des instruments financiers de taux d'intérêts à l'ouverture de l'exercice	-4 315,6	-4 946,1
Valeur des instruments financiers de taux d'intérêts à la clôture de la période	-6 962,9	-2 974,3
Ajustements de valeurs des instruments financiers de taux d'intérêts	-2 647,3	1 971,8

6-23 IMPOTS

	30/06/2016	30/06/2015
Impôts sur les bénéfices	-5,5	-5,2
Impôts différés	0,0	0,0
Impôts	-5,5	-5,2

6-24 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues à la clôture.

	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net (en K€)	24 713,6	21 704,4
Nombre d'actions ordinaires à la clôture	6 267 516	6 154 230
Nombre d'actions autodétenues à la clôture	-1 336	-1 652
Nombre d'actions ordinaires hors actions autodétenues à la clôture	6 266 180	6 152 578
Résultat net par action (en €)	3,94	3,53
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 176 016	6 050 995
Nombre d'actions autodétenues à la clôture	-1 336	-1 652
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires hors actions autodétenues	6 174 680	6 049 343
Résultat net pondéré par action (en €)	4,00	3,59

6-25 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	30/06/2016	31/12/2015
Cautions bancaires	1 833,8	1 833,8
Engagements donnés	1 833,8	1 833,8
Engagements reçus	30/06/2016	31/12/2015
Cautions bancaires dans le cadre de travaux	570,6	570,6
Cautions bancaires des locataires	14 896,3	14 329,3
Garanties financières pour les activités de transaction et gestion immobilière	220,0	220,0
Engagements reçus	15 687,0	15 119,9
Engagements sur contrats d'instruments financiers	30/06/2016	31/12/2015
Contrats d'échange de taux d'intérêts	146 000,0	146 000,0
Engagements sur contrats d'instruments financiers	146 000,0	146 000,0
Engagements liés aux cessions d'immeubles de placements	30/06/2016	31/12/2015
Promesses de vente		
Engagements liés aux cessions d'immeubles de placements	0,0	0,0

La Société bénéficie en outre d'une garantie de passif consécutivement à l'acquisition de la SCI 61 Monceau.

6-26 DIVIDENDES DECIDES ET PAYES

	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Total	Par action	Total	Par action
Dividendes N-1 décidés	11 693,0	1,9	10 885,4	1,8
Dividendes N-1 payés en N	11 690,9	1,9	10 884,0	1,8

(1) Voir les « faits caractéristiques de l'exercice » page 10.

6-27 PARTIES LIEES

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances clients	9,0	0,0	0,0
Autres actifs courants	24,8	27,0	4,6
Dettes fournisseurs	170,7	82,4	92,2
Autres passifs courants	11,1	9,2	42,7
Autres revenus	96,8	93,5	187,0
Frais de structure et charges liées aux immeubles	-253,4	-218,7	-472,8

Rémunération des dirigeants

	30/06/2016	30/06/2015
Dirigeants	0,0	0,0
Mandataires sociaux non dirigeants	35,0	30,0
Jetons de présence	35,0	30,0

6-28 EFFECTIF MOYEN

	30/06/2016		31/12/2015	
	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres administratifs	7,0	0,5	7,0	0,8
Employé	1,0			
Total	8,0	0,5	7,0	0,8

6-29 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif pouvant avoir un impact sur les comptes n'est intervenu entre le 30 juin 2016 et la date d'arrêté des comptes par le directoire.

**4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2016**

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société Anonyme

9, Rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Mazars
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société Anonyme

9, Rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société IMMOBILIERE DASSAULT SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

IMMOBILIERE DASSAULT SA

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 8 septembre 2016

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Mathieu MOUGARD

Jean-François VIAT